Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260605-DCM_2026_28-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Monsieur Ludovic BOUGET, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Madame Clea PLUSQUELLEC, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Absents excusés : Madame Yolande CHATEIGNER qui a donné procuration à Monsieur Erwan LUCAS,

Secrétaire de séance : Monsieur Erwan LUCAS

Délibération n°2026/28

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le maire indique qu'une panne nationale du serveur des finances publiques a empêché la validation des comptes 2025 initialement prévue au mois de février. Ce vote a donc été reporté.

Le budget annexe lotissement présente les résultats suivants pour l'année 2025, qu'il convient d'approuver :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
RESULTATS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES REALISEES	4 863,73 €	4 863,73 €	9 727,46 €
RECETTES REALISEES	4 863,73 €		4 863,73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	**0,00 €**	**-4 863,73 €**	**-4 863,73 €**
REPORT DES ANTERIEURS 2024	*58 736,57 €*	*93 917,50 €*	
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2025	**58 736,57 €**	**89 053,77 €**	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement de Plouégat-Guerrand
- **Donne pouvoir** à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Confirme la reprise des résultats** adoptées par délibération n°2026/08 du 23 février 2026 ;

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Hervé Loussaut,